



Chaque geste **compte.**

ENSEMBLE POUR UN PRÉVOST ÉCORESPONSABLE : REJOIGNEZ-NOUS POUR LA DEUXIÈME ÉTAPE !

La Ville de Prévost poursuit sa quête pour un avenir durable en lançant une deuxième phase de consultation pour le projet innovant de contenants réutilisables. Après le succès de notre première rencontre en juin, nous sollicitons à nouveau la participation active de notre communauté prévostoise.

Vous avez à cœur l'environnement et l'avenir de notre ville ? Joignez-vous à nous en participant à cette démarche écoresponsable. Inscrivez-vous dès maintenant par courriel au environnement@ville.prevost.qc.ca pour la prochaine rencontre de consultation prévue fin septembre. Ensemble, nous pourrions façonner un système de consigne pour les plats et boissons à emporter qui reflète nos valeurs et aspirations.

Restez à l'affût pour les détails concernant la date et le lieu de cette importante réunion. Votre engagement est essentiel pour construire un Prévost plus vert et durable. Ensemble, agissons pour un avenir meilleur !



**ADHÉSION GRATUITE POUR
250 PRÉVOSTOIS**

Vous avez besoin d'un objet, mais vous ne comptez pas l'utiliser régulièrement ? Alors, pourquoi ne pas l'emprunter plutôt que de l'acheter ?

Les citoyens de Prévost deviennent les premiers dans les Laurentides à bénéficier de l'abonnement annuel au Partage Club **GRATUITEMENT !**

Découvrez comment le Partage Club peut vous aider à réaliser des économies et à optimiser votre budget. Cette application vous offre un accès illimité à une variété de biens, sans que vous ayez besoin de les acheter ! Une alternative très intéressante face à la hausse du coût de la vie.

**TÉLÉCHARGER
L'APPLICATION
AUJOURD'HUI !**

**UTILISEZ LE CODE
ÉCOCHOIX**



COLLECTE DE BRANCHES



Les frais associés au déchetage de branches ont été réduits pour 2023. Ce service, sur inscription, est maintenant effectué par les employés municipaux.

Le premier 15 minutes de déchetage sera facturé 25 \$ (+txs) et le second 45\$ (+txs) pour un maximum de 30 minutes par opération. Vous recevrez la facture par la poste une fois les travaux effectués.

Chaque propriété a droit au service deux fois par année. Les collectes se déroulent de la première semaine de mai jusqu'en novembre. Elles se feront sans dépasser 30 jours entre l'inscription et le ramassage. Inscription en ligne sur la page Collectes et déchets de notre site internet.

ENTRETIENS DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DE TYPE SECONDAIRE AVANCÉ

PROPRIÉTAIRES D'UN SYSTÈME SEPTIQUE DE TYPE BIONEST, ÉCOFLO, ENVIRO-SEPTIC OU AUTRE SYSTÈME NON CONVENTIONNEL?

Il est obligatoire d'être lié en tout temps au fabricant via un contrat d'entretien annuel. Ne pas renouveler ce contrat fait en sorte que le système n'est pas vérifié annuellement. Cela peut entraîner de mauvaises surprises, des problèmes au moment de la vente de la propriété ou même une mise en infraction puisque le tout est réglementé au niveau provincial.

Il est important de bien lire le rapport d'inspection puisque ce dernier peut renfermer des indications de problèmes ou de mauvais fonctionnement qui peuvent entraîner une fin de vie prématurée de votre système. Il est également primordial de préciser que les compagnies ne communiquent pas avec les propriétaires pour mentionner des problèmes indiqués sur ce rapport.

INFORMATION : 450 224-8888, POSTE 6230